

Image not found or type unknown



Création Auto-entreprise

Par **Ju1267**, le **09/02/2022** à **14:51**

Bonjour,

je suis actuellement Directrice Générale d'une Société par actions simplifiée mais je n'ai pas de part dans celle-ci.

Est-il possible pour moi de créer une auto-entreprise après l'arrêt de la société ?

En vous remerciant

Par **Marck.ESP**, le **09/02/2022** à **17:27**

Bonjour

Il n'y a rien pour vous interdire de faire ce que vous envisagez.

Mais cela ne vous mettra pas à l'abri (cf votre sujet précédent).